



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 91
No.:

DIFFUSION: IMMÉDIATE
RELEASE: LE 20 NOVEMBRE 1979

LE CANADA EST L'HÔTE DE LA RÉUNION DU COMITÉ COMMERCIAL ET ÉCONOMIQUE CONJOINT CANADA/CARICOM

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Flora MacDonald, a annoncé que le Canada sera l'hôte de la première réunion du Comité commercial et économique conjoint (CCEC) créé aux termes de l'Accord de coopération commerciale et économique entre le Canada et le CARICOM. La réunion aura lieu à Ottawa, au Centre des conférences du gouvernement, les 21 et 22 novembre 1979. La délégation du CARICOM sera dirigée par M. Don Brice, secrétaire permanent, ministre des Affaires étrangères de la Jamaïque. Monsieur L.A.H. Smith, Sous-secrétaire d'État adjoint au ministère des Affaires extérieures dirigera la délégation du Canada.

L'accord-cadre signé le 20 janvier 1979 entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de la Communauté des Antilles (CARICOM) comprend un Accord de coopération commerciale et économique, un Protocole de coopération industrielle ainsi qu'un Échange de lettres entre les parties portant sur des questions connexes. Outre les dispositions devant faciliter le commerce bilatéral ainsi que la coopération financière et technique qui doit soutenir les programmes régionaux des Antilles, l'Accord et son Protocole prévoient des mesures de coopération industrielle destinées non seulement à procurer des avantages industriels aux parties contractantes, mais aussi à renforcer les capacités économiques du CARICOM grâce à des transferts de technologie, des recherches, des études sur les investissements et à des placements industriels.

Le Comité commercial et économique a été créé afin de passer en revue les progrès réalisés en vertu de l'accord-cadre et de tenir des consultations sur des questions économiques d'intérêt commun. À l'occasion de cette première réunion, les hauts fonctionnaires du Canada et du CARICOM et de ses États membres se pencheront sur les possibilités d'accroître la coopération et traceront des lignes directrices concernant les futurs travaux du Comité.

Les pays suivants font partie du CARICOM:
Jamaïque, Guyana, Barbade, La Trinité-et-Tobago, Grenade,
Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les États associés
d'Antigua, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, et les
territoires de Belize et de Montserrat.